



Direction de l'Urbanisme

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)  
et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris**

## **Quartier Python-Duvernois à Paris 20<sup>ème</sup>**

Par arrêté municipal en date du 22 mai 2019,  
Madame la maire de Paris ouvre une enquête publique  
à la **Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement - 6 place Gambetta - Paris 20<sup>ème</sup>** (siège de l'enquête)

**du lundi 17 juin 2019 à 8h30 au jeudi 18 juillet 2019 à 17h00**

Les caractéristiques du projet de ZAC sont les suivantes : la réalisation d'un programme prévisionnel d'environ 103 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher comportant logements, bureaux, activités, locaux associatifs ou de commerces ainsi que la création d'équipements publics comme un centre de santé, un équipement de la petite enfance, une extension du centre Paris Anim' Louis Lumière et une extension de un ou plusieurs groupe(s) scolaire(s) existant(s).

Les caractéristiques principales de la mise en compatibilité du PLU de Paris portent sur le changement de zonage entre la zone UV et UG afin d'en revoir les limites, ainsi que sur l'évolution des règles relatives à l'implantation et la hauteur des constructions afin de mettre le document d'urbanisme en cohérence avec le projet d'aménagement.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'une saisine de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et les avis des collectivités territoriales intéressées par le projet. Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public en **Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement**, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 (sauf les jeudis 11 et 18 juillet 2019 : de 8h30 à 17h00), et le samedi 06 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

La commission d'enquête est composée de Mme Catherine MARETTE, architecte DPLG (retraîtée), en qualité de **Présidente**, et de MM. Frédéric FERAL, consultant en développement durable, et Pierre PONROY, contrôleur général économique et financier honoraire, en qualité de **membres titulaires**.

Durant l'enquête, les observations et propositions pourront également être adressées par écrit, à l'attention de la Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement - 6 Place Gambetta - 75020 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à disposition du public en Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre dématérialisé seront en outre mis à disposition du public sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : <http://zac-python-duvernois.enquetepublique.net>, pour en permettre la consultation et éventuellement déposer ses observations et propositions par voie électronique, pendant toute la période de l'enquête publique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, ainsi que dans les locaux de l'Équipe de développement local du 20<sup>ème</sup> arrondissement (132 boulevard Davout, Paris 20<sup>ème</sup>), de la manière suivante :

■ **À la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :**

- Lundi 17 juin de 9h à 12h - Jeudi 27 juin de 16h30 à 19h30	- Samedi 6 juillet de 9h à 12h - Vendredi 12 juillet de 14h à 17h	- Jeudi 18 juillet de 14h à 17h
-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	---------------------------------

■ **Dans les locaux de l'Équipe de développement local du 20<sup>ème</sup> arrondissement :**

- Lundi 24 juin de 17h à 20h	- Lundi 1 <sup>er</sup> juillet de 17h à 20h
------------------------------	----------------------------------------------

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Aménagement, 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-pythonduvernois@paris.fr](mailto:DU-pythonduvernois@paris.fr).

À l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public pendant un an : à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, à la Préfecture de Paris - DRIEA d'Ile-de-France - UTEA 75 - UT3 - 5 rue Leblanc - Paris 15<sup>ème</sup>, à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss - Paris 13<sup>ème</sup>, et sur le site de la Mairie de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)).

La personne responsable du projet et du plan est la Ville de Paris. Après l'enquête publique, la création de la zone d'aménagement concerté ainsi que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris seront soumises à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour les approuver.